

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC20

présenté par

Mme Ressiguier, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 41**ÉTAT D****« Avances à l'audiovisuel public »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
France Télévisions	0	25 000 000
ARTE France	0	20 000 000
Radio France	0	10 000 000
France Médias Monde	0	500 000
Institut national de l'audiovisuel	0	0
TV5 Monde	0	0
transformation numérique du service public de l'audiovisuel (<i>ligne nouvelle</i>)	55 500 000	0
TOTAUX	55 500 000	55 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel qui crée un nouveau programme, intitulé "transformation numérique du service public de l'audiovisuel", nous souhaitons signaler l'importance de la prise en compte de la transition numérique du service public de l'audiovisuel. Les enjeux sont tellement importants, en

matière de mutation à l'ère numérique qu'il serait nécessaire de prévoir un fonds de soutien et un organisme de pilotage approprié. Bien sûr, nous ne souhaitons pas que la TNT ou le hertzien soient remisés aux oubliettes. Mais le numérique offre une souplesse et des possibilités de création nouvelles qu'il s'agit ici d'encourager, sans abîmer le service public existant.